

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 26 septembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame VICHERAT Valérie ; Madame GABRIEL Mélanie ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

Absents excusés :

Madame NIANG Kiné ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Madame LAVARENNE Monique ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur FAISY Fabien ; Madame KHEDDAR Haiate.

Procurations a été donnée à :

Madame NIANG Kiné donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François.
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.
Madame LAVARENNE Monique donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.
Madame BOURGOIN Evelyne donne procuration à Monsieur DENIZOT Gabriel.
Monsieur FAISY Fabien donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice.
Madame KHEDDAR Haiate donne procuration à Madame ACIMOVIC Cennet.

Madame SIGNORET Edwige est nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-084 : DÉSIGNATION D'UN ADJOINT POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE DE LA PARCELLE AZ 252 APPARTENANT À APRR.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que par délibération n° 2025-060 du Conseil municipal du 12 mai 2025 la société APRR a cédé la parcelle section AZ parcelle n°252 d'une superficie de 1404 m², située au lieudit

« Terre du Camp » à la commune à l'euro symbolique ;

Considérant qu'Afin de procéder à la signature de l'acte de vente le Conseil municipal doit désigner un adjoint pour la signature dudit acte ;

Considérant qu'il y aura trois signataires : le représentant du vendeur, le représentant de l'acquéreur et le maire qui valide l'authenticité de l'acte.

Considérant que le Maire ne peut pas avoir la qualité d'officier ministériel (rôle du notaire) et de cocontractant simultanément, le conseil municipal doit donc désigner un adjoint pour signer l'acte.

Considérant que le Maire propose de désigner Madame NIANG Kiné comme signataire.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE la désignation de Madame Kiné NIANG, 3ème Adjointe déléguée à l'urbanisme, l'aménagement du territoire et au développement durable, pour signer l'acte de vente de la parcelle AZ 252 appartenant à la société APRR ;

AUTORISE le Maire à signer tous les actes inhérents à la vente.

Le 06 octobre 2025

La Secrétaire de séance,



Edwige SIGNORET

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET